



AVIS PUBLIC

RELATIF AU RÈGLEMENT NUMÉRO 313-89-2021

Aux personnes intéressées par les règlements d'urbanisme de la Municipalité

AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

Lors d'une séance ordinaire tenue le 7 septembre 2021, le conseil a adopté le premier projet de règlement numéro 313-89-2021, règlement modifiant le règlement numéro 313-1992, tel que déjà amendé, en vue d'autoriser l'implantation d'un logement accessoire à un usage non résidentiel comme usage complémentaire dans la zone C-14 selon certaines dispositions.

Objet du règlement

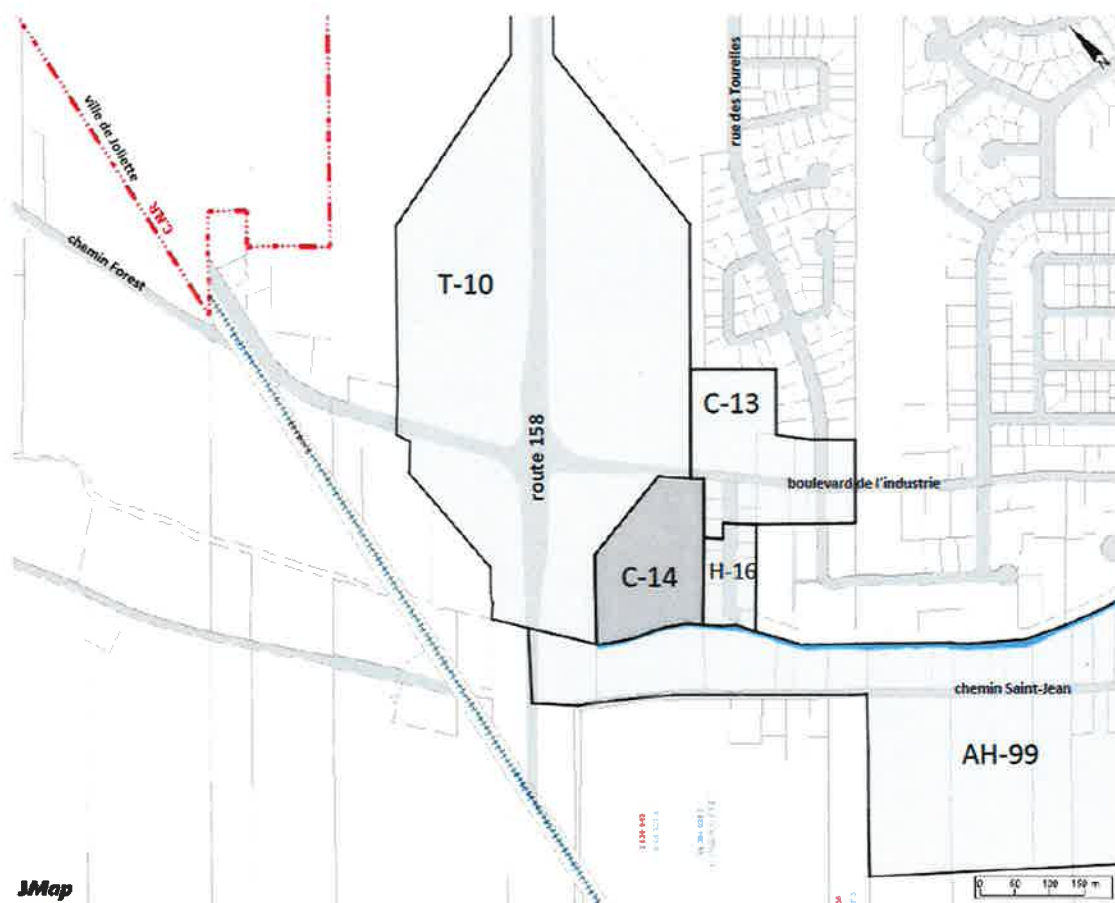
Le présent règlement a, sommairement, pour objet de permettre, dans la zone C-14, l'ajout d'un logement accessoire à un bâtiment non résidentiel comme usage complémentaire, selon les dispositions suivantes :

- être annexé au bâtiment principal;
- il ne peut y avoir plus d'un logement accessoire par lot;
- posséder une entrée indépendante;
- de pas dépasser 15 % de la superficie de plancher de l'usage principal.

Description de la zone visée

La zone C-14 est située au sud de l'intersection des routes 158 et 343 (zone T-10), au nord-est du ruisseau Saint-Pierre (zone AH-99), au nord-ouest de la rue René (zone H-16) et au sud-ouest du commerce « Roulottes Gagnon inc. » (zone C-13).

La zone visée est illustrée au croquis ci-dessous:



Approbation référendaire

Ce projet contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

Période de consultation écrite

Considérant l'état d'urgence sanitaire déclaré le 13 mars 2020 sur l'entièreté du territoire québécois relativement à la pandémie de la Covid-19 et de l'arrêté ministériel numéro 2020-054 daté du 16 juillet 2020, l'assemblée de consultation publique prévue aux articles 125 et 127 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme est remplacée par une consultation écrite d'une durée minimale de 15 jours.

Toute personne intéressée par ce projet de règlement peut transmettre ses commentaires et/ou questions par écrit avant 12 h 00, le 1^{er} octobre 2021, à la Municipalité de Saint-Paul, par courriel à l'adresse consultationecrite@saintpaul.quebec, ou encore, en déposant les commentaires dans la boîte postale située à l'extérieur de la mairie, 10, chemin Delangis.

Pour être considérés, les commentaires et/ou questions doivent indiquer votre nom, prénom et adresse complète. Il doit y avoir la mention « Consultation écrite – projet de règlement 313-89-2021 ». Veuillez noter que les commentaires et l'identité de leur auteur seront déposés à la séance du Conseil municipal du 4 octobre 2021 et seront publics.

Ce projet de règlement est disponible pour consultation sur le site Internet de la municipalité de Saint-Paul à l'adresse suivante : www.saintpaul.quebec ou en faisant la demande en téléphonant au service de l'urbanisme et de l'environnement au 450-759-4040, poste 232.

DONNÉ à SAINT-PAUL, ce HUITIÈME jour du mois de SEPTEMBRE deux mille vingt et un.



Directeur général et secrétaire-trésorier

M. Pascal Blais